Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260629-121_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
34	4

Date de la convocation
22 Juin 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 7 Juillet 2026

et publication le 7 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 20h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel

PRESENTS : Sandra Le Nouvel - Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Julie Cloarec – Pascal Olivier – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Stéphanie Verger – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Hermine Le Garlantezec – Stéphanie Dousselin – Annie Lucas – Jérémy Quéméner – Damien Loseille – Evelyne Minier

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Catherine Boudiaf excusée donne Pouvoir à Monsieur Alexandre Petit
Monsieur Christophe de Quelen excusé donne Pouvoir à Monsieur Fabrice Even
Madame Valérie Le Bonniec excusée donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Antonia Sérandour et Monsieur Pierre-Yves Daniel sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 121.2026 Signature des annexes financières aux différentes Conventions Pluriannuelles d'Objectifs

La Présidente rappelle que la Communauté de communes soutient plusieurs associations actives dans les domaines artistiques et culturels par le biais de nombreux dispositifs : soutien aux manifestations et évènements, aide à l'initiative et l'émergence culturelle, Pacte de développement culturel de territoire (avec l'État, la Région et le Département), conventions pluriannuelles d'objectifs, de mise à disposition de locaux ou encore de partenariats divers.

Plusieurs de ces conventions doivent renouveler leur annexe financière annuelle :

- Radio Kreiz Breizh
- La Compagnie des Musiques Têtues
- Le Ciné Breiz
- La Fiselerie
- Ty Films

ANNEXES FINANCIERES

Associations concernées	Proposition d'accompagnement financier

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260629-121_2026-DE

Radio Kreiz Breizh	Proposition de signature d'une annexe financière allouant une subvention de 5.500 €
Compagnie des Musiques Têtues	Proposition de signature d'une annexe financière allouant une subvention de 5.500 €
Ciné Breiz	Proposition de signature d'une annexe financière allouant une subvention de 8.000 €
La Fiselerie	Proposition de signature d'une annexe financière allouant une subvention de 11.000 €
Ty Films	Proposition de signature d'une annexe financière allouant une subvention de 10.000 €

La présidente propose au conseil de l'autoriser à signer les différentes annexes financières.

La Présidente indique que ce soutien communautaire implique de la part des partenaires concernés un engagement à saisir tous les événements culturels organisés sur le territoire sur l'agenda mutualisé « Le cri du Kreiz Breizh » https://cckreizbreizh.cridelormeau.com/ ainsi qu'à faire apparaître ce lien sur leur site Internet et sur l'ensemble des supports de communication.

Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise la présidente à signer :

- Les annexes financières aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec Radio Kreiz Breizh, le Ciné Breiz, Ty Films, La Fiselerie et la Compagnie des musiques têtues, dans leur version annexée et pour l'année 2026.

Monsieur Bernard Trubuilt

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Annexe délibération 121-2026

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260629-121_2026-DE

ANNEXE 01-F-2026
A la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2025-2027
Entre la Communauté de Communes du Kreiz Breizh
Et la Compagnie des Musiques Têtues

Article 1 – Accompagnement financier communautaire

Afin d'accompagner la réalisation des objectifs fixés communément dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, et sous réserve de leur mise en œuvre effective, le montant de la subvention allouée à l'association par la Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) s'élève à cinq mille cinq cent euros (5.500 €) pour l'année 2026.

Article 2 – Conditions de versement

La subvention est imputée à l'article 65748 du budget général de la CCKB.
Elle est créditée au compte de l'association en une seule échéance versée suite au vote en conseil communautaire de la délibération actant l'adoption de la présente annexe financière.

Pour la Communauté des Communes
du Kreiz Breizh
La Présidente

Sandra Le Nouvel

Pour La Compagnie des Musiques Têtues

Le Président,

Dorig Le Cras

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260629-121_2026-DE

ANNEXE 01-F-2026
A la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2025-2027
Entre la Communauté de Communes du Kreiz Breizh
Et l'Association « Ciné Breiz »

Article 1 – Accompagnement financier communautaire

Afin d'accompagner la réalisation des objectifs fixés communément dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, et sous réserve de leur mise en œuvre effective, le montant de la subvention allouée à l'association par la Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) s'élève à huit mille euros (8.000 €) pour l'année 2026.

Article 2 – Conditions de versement

La subvention est imputée à l'article 65748 du budget général de la CCKB.
Elle est créditée au compte de l'association en une seule échéance versée suite au vote en conseil communautaire de la délibération actant l'adoption de la présente annexe financière.

Pour la Communauté des Communes
du Kreiz Breizh
La Présidente

Sandra Le Nouvel

Pour l'association « Ciné Breiz »

Les Co-Président·es,
Pippa Johnson
Jean-Gabriel Melennec

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260629-121_2026-DE

ANNEXE 01-F-2026
A la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2025-2027
Entre la Communauté de Communes du Kreiz Breizh
Et l'Association de soutien à la radio du Centre-Bretagne : Radio Kreiz Breizh

Article 1 – Accompagnement financier communautaire

Afin d'accompagner la réalisation des objectifs fixés communément dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, et sous réserve de leur mise en œuvre effective, le montant de la subvention allouée à l'association par la Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) s'élève à cinq mille cinq cent euros (5.500 €) pour l'année 2026.

Article 2 – Conditions de versement

La subvention est imputée à l'article 65748 du budget général de la CCKB.
Elle est créditée au compte de l'association en une seule échéance versée suite au vote en conseil communautaire de la délibération actant l'adoption de la présente annexe financière.

Pour la Communauté des Communes
du Kreiz Breizh
La Présidente

Sandra Le Nouvel

Pour l'association de soutien à la radio du
Centre-Bretagne : Radio Kreiz Breizh
La Présidente,

Anna Turluche

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260629-121_2026-DE

ANNEXE 01-F-2026
A la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2025-2027
Entre la Communauté de Communes du Kreiz Breizh
Et la Fiselerie

Article 1 – Accompagnement financier

Afin d'accompagner la réalisation des objectifs fixés communément dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, et sous réserve de leur mise en œuvre effective, le montant de la subvention allouée à l'association par la Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) s'élève à onze mille euros (11.000 €) pour l'année 2026.

Il est également précisé que la Communauté de Communes renouvelle son accompagnement à l'emploi associatif co-financé par le Département des Côtes d'Armor et la Commune de Rostrenen à hauteur de quatre mille euros (4.000 €) versés à la Commune de Rostrenen qui est signataire de la convention de co-financement.

Article 2 – Conditions de versement

La subvention est imputée à l'article 65748 du budget général de la CCKB.
Elle est créditée au compte de l'association en une seule échéance versée suite au vote en conseil communautaire de la délibération actant l'adoption de la présente annexe financière.

Pour la Communauté des Communes
du Kreiz Breizh
La Présidente

Sandra Le Nouvel

Pour La Fiselerie

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260629-121_2026-DE

ANNEXE 01-F-2026
A la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2025-2028
Entre la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor,
la Communauté de Communes du Kreiz Breizh
Et la Ty Films

Article 1 – Accompagnement financier

Afin d'accompagner la réalisation des objectifs fixés communément dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2028, et sous réserve de leur mise en œuvre effective, le montant de la subvention allouée à l'association par la Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) s'élève à onze mille euros (10.000 €) pour l'année 2026.

Article 2 – Conditions de versement

La subvention est imputée à l'article 65748 du budget général de la CCKB.
Elle est créditée au compte de l'association en une seule échéance versée suite au vote en conseil communautaire de la délibération actant l'adoption de la présente annexe financière.

Pour la Communauté des Communes
du Kreiz Breizh
La Présidente

Sandra Le Nouvel

Pour Ty Films